

Informations Rapides

■ Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques – 3^e trimestre 2015

À la fin du troisième trimestre 2015, la dette publique s'établit à 96,9 % du PIB

Avertissements : La dette trimestrielle étant fondée sur des sources comptables moins complètes que les comptes annuels, son profil demeure révisable pendant plusieurs trimestres.

La seule observation de la variation de la dette sur une période ne permet pas de déduire le déficit public. Pour passer de la variation de la dette brute au sens de Maastricht au déficit, il faut tenir compte de la variation des actifs financiers et de celle des autres comptes financiers à payer et à recevoir.

La dette publique diminue de 2,2 milliards d'euros par rapport au trimestre précédent

À la fin du troisième trimestre 2015, la dette publique de Maastricht s'établit à 2 103,2 Md€, en baisse de 2,2 Md€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle diminue de 0,7 point par rapport au deuxième trimestre 2015, à 96,9 %. La dette publique nette décroît plus légèrement (-1,4 Md€).

La dette des administrations publiques locales et celle de l'État diminuent

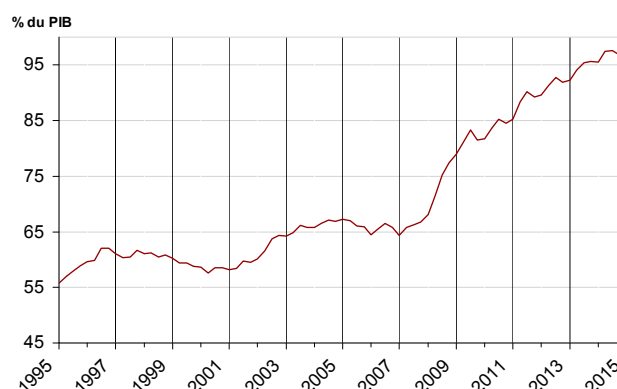
Au troisième trimestre 2015 la contribution des administrations publiques locales (Apul) à la dette diminue (-1,6 Md€). Les communes remboursent 0,3 Md€ de prêts, les départements 0,7 Md€ et les régions 0,7 Md€. Le reste des Apul (syndicats intercommunaux, organismes divers d'administration locale) contribue pour +0,1 Md€.

La contribution de l'État à la dette décroît de 1,1 Md€. Cette baisse provient pour l'essentiel de la dette négociable à court terme (-2,0 Md€). Les dépôts des correspondants au Trésor augmentent légèrement (+0,7 Md€). Les encours de titres de créances à long terme et de prêts à court et long terme restent stables. Sur cette période, aucune opération n'a été réalisée dans le cadre du Fonds européen de stabilité financière (FESF, cf. encadré « Pour en savoir plus »). Par ailleurs, la contribution des organismes divers d'administration centrale (Odac) à la dette est stable.

La dette des administrations de sécurité sociale croît très légèrement

La contribution des administrations de sécurité sociale (Asso) à la dette augmente faiblement (+0,5 Md€) surtout du fait de l'Unedic (+1,1 Md€), de la Cnaf (+0,9 Md€) et de l'Acoss (+0,8 Md€). Au contraire, la Cades rembourse 1,3 Md€ de titres de créances négociables et 0,8 Md€ de dépôts de garantie.

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en point de PIB (*)



La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur et par instrument

(en milliards d'euros)

	2014T3	2014T4	2015T1	2015T2	2015T3
Ensemble des adm. publiques	2 035,4	2 037,8	2 089,4	2 105,4	2 103,2
en point de PIB (*)	95,6%	95,6%	97,4%	97,6%	96,9%
dont, par sous-secteur, consolidée (*) :					
État	1 609,6	1 610,2	1 647,3	1 672,7	1 671,6
Organismes divers d'adm. centrale	21,3	22,6	22,1	22,0	22,0
Administrations publiques locales	180,2	188,2	187,4	186,2	184,6
Administrations de sécurité sociale	224,4	216,8	232,6	224,5	225,0
dont, par instrument :					
Dépôts	40,5	40,0	38,3	40,9	41,6
Titres négociables	1 714,2	1 703,6	1 761,0	1 776,7	1 773,4
court terme	218,7	193,2	210,1	188,2	186,2
long terme	1 495,5	1 510,4	1 550,9	1 588,4	1 587,1
Crédits	280,7	294,1	290,1	287,8	288,2
court terme	10,3	11,8	17,6	15,2	14,0
long terme	270,4	282,4	272,5	272,6	274,2

Source : Comptes nationaux base 2010 - Insee, DGFIP, Banque de France

(*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

Au troisième trimestre 2015, la dette publique nette diminue un peu moins que la dette brute

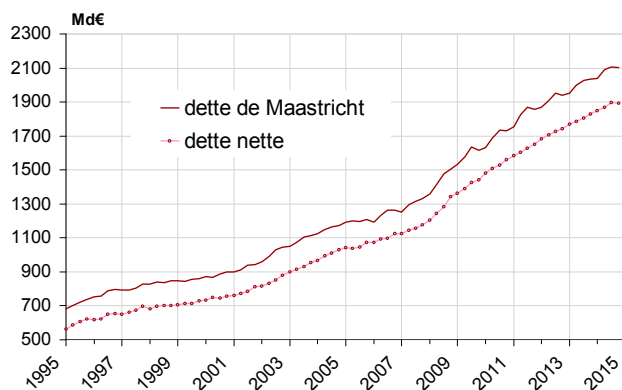
À la fin du troisième trimestre 2015, la dette nette des administrations publiques s'élève à 1 894,3 Md€, soit 87,3 % du PIB (contre 87,9 % au trimestre précédent), en baisse de 1,4 Md€. L'écart de 0,8 Md€ avec la diminution plus forte de la dette brute traduit principalement la baisse de la trésorerie de l'État (-3,1 Md€) partiellement compensée par la hausse de celle des Asso (+2,0 Md€) et des Odac (+0,2 Md€). En outre, le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) a acheté 0,3 Md€ de titres de créance à des entités hors du périmètre des administrations publiques.

La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

(en milliards d'euros)

	2014T3	2014T4	2015T1	2015T2	2015T3
Ensemble des adm. publiques	1 828,2	1 850,4	1 867,4	1 895,7	1 894,3
dont :					
État	1 491,3	1 506,3	1 514,1	1 547,8	1 549,8
Organismes divers d'adm. centrale	2,9	6,3	6,1	5,8	5,5
Adm. publiques locales	167,3	175,5	174,6	173,3	171,8
Adm. de sécurité sociale	166,6	162,3	172,6	168,8	167,1

Dette au sens de Maastricht et dette nette



La valeur globale des détentions en actions cotées et en titres d'OPC décroît

Au troisième trimestre 2015, la valeur des actions cotées et des titres d'organismes de placement collectif (OPC) détenus par les administrations publiques diminue de 12,5 Md€ pour atteindre 220,8 Md€. Ce sont surtout les actions cotées qui ont perdu de la valeur (-10,7 Md€), en particulier celles détenues par l'État (-9,2 Md€) et les Asso (-1,5 Md€). Les détentions de titres d'OPC diminuent de 1,8 Md€, principalement sous l'effet de la baisse des cours de la bourse.

Les actions cotées et les OPC détenues par les administrations publiques

(en milliards d'euros)

	2014T3	2014T4	2015T1	2015T2	2015T3
Ensemble des adm. publiques	229,1	226,3	242,2	233,3	220,8
dont :					
État	74,4	74,5	74,5	70,9	61,7
Organismes divers d'adm. centrale	31,8	30,6	35,2	34,1	34,1
Adm. publiques locales	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Adm. de sécurité sociale	122,6	121,0	132,3	128,2	124,9

Actions cotées et titres d'OPC détenus par les APU



Pour en savoir plus :

- Au dernier trimestre, le PIB utilisé pour exprimer la dette en point de PIB est le **PIB annuel en données brutes**. Cette mesure n'a pas de strict équivalent en cours d'année ; elle est approximée par le cumul du **PIB trimestriel en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables** (CVS-CJO) sur les quatre derniers trimestres connus.

- Les données par sous-secteur institutionnel des administrations publiques qui figurent dans ce numéro d'*Informations Rapides* sont consolidées : sont exclus les passifs détenus par le même sous-secteur ainsi que ceux détenus par les autres sous-secteurs des administrations.

- Le Fonds européen de stabilité financière (FESF) mis en place le 7 juin 2010 emprunte sur les marchés financiers pour prêter aux États de la zone euro en difficulté (Grèce, Irlande, Portugal). Ses émissions de titres reçoivent la garantie des autres membres de la zone, dont la France. À la suite de la décision d'Eurostat du 27 janvier 2011, toutes les opérations du FESF (dettes contractées et créances acquises) sont réintégrées dans les comptes publics des pays garants, au prorata de leurs engagements. Ce traitement laisse donc leur dette nette inchangée.

- Des données complémentaires (séries longues, pages internet associées, etc.) sont disponibles sur la page web de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=40>
- La note méthodologique sur la dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques est disponible sur : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind40/Dette_m.pdf
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : [G885](#), [G886](#)
- Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : <https://twitter.com/InseeFr>
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Prochaine publication : le 25 mars 2016 à 8h45